

La CCI Nice Côte d'Azur a initié un Plan de Mobilité Employeur Commun dans le quartier Nice Méridia : remise des prix du *Challenge de la mobilité* ce vendredi 21 octobre

La dégradation de l'environnement, la crise de l'énergie et la pénurie de carburant ne laissent guère d'autres choix que d'adapter nos comportements en termes de mobilité. La CCI Nice Côte d'Azur a une expertise d'intervention large, que ce soit dans le cadre de la mobilité de marchandises (ZFE), de grands projets structurants pour le territoire, comme la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, ou encore d'élaboration de Plans De Mobilité Employeur individuels ou commun. En lien avec l'ouverture du Campus Sud des Métiers, elle a elle-même initié un Plan de Mobilité Employeur Commun à l'échelle du quartier Nice Méridia. Lors de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre, afin de sensibiliser et fédérer les entreprises et les établissements de ce secteur, elle a organisé deux événements : le *Challenge de la mobilité* et la *Journée de la mobilité*. Les entités gagnantes ont reçu un prix ce vendredi 21 octobre.



Avec l'ouverture du Campus Sud des Métiers, la CCI Nice Côte d'Azur a initié un Plan de Mobilité Employeur Commun à l'échelle du quartier Nice Méridia afin d'étendre sa démarche éco-exemplaire aux employeurs du quartier.

Lors de la Semaine Européenne de la Mobilité, la CCI Nice Côte d'Azur a donc organisé dans ce quartier deux événements pour sensibiliser et fédérer salariés et étudiants sur les sujets de mobilité durable.

Le premier, le *Challenge de la Mobilité*, qui a eu lieu du 19 au 23 septembre, consistait à emprunter un ou plusieurs modes de transport alternatif à la voiture individuelle au moins 1 jour dans la semaine pour les déplacements domicile-travail.

Le deuxième, la *Journée de la mobilité*, qui s'est tenu le jeudi 22 septembre, avait pour objectif de sensibiliser à la mobilité alternative à la voiture individuelle grâce à l'intervention des organismes et des offreurs de



solutions qui animaient des ateliers : Lignes d'Azur, Métropole Nice Côte d'Azur/Vélobleu, SNCF, IMREDD, SHAARY, Association Prévention Routière, AVEM. Un Smoothiebike était également proposé pour animer la journée, tout comme un quiz contenant des questions sur la mobilité, permettant de remporter des lots.

Les gagnants du *Challenge de la Mobilité* et du *Quiz mobilité* ont été récompensés vendredi 21 octobre par une remise de prix. Pour le Challenge, les entités Jean Spada (catégorie 1-19 salariés/étudiants), Nexity (catégorie 20-99 salariés/étudiants) et Ecole 42 Nice (catégorie 100-599 salariés/étudiants) ont remporté le trophée de meilleur établissement grâce à l'implication de leurs salariés. A noter que, durant la semaine, un cumul de plus de 4000 km en modes alternatifs à la voiture individuelle ont été effectués par les participants.

Les plans de mobilité employeur comme enjeu d'attractivité pour l'entreprise

La pénurie actuelle de carburant qui perturbe les déplacements et par conséquent le fonctionnement des entreprises montre l'importance d'intégrer ces enjeux de mobilité à la stratégie de l'entreprise. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas ces dernières années que ce soit dans le cadre de leur démarche RSE ou encore de la construction de leur marque employeur. Les conditions de déplacements vers l'entreprise sont un des éléments importants de son attractivité. Elle doit s'y intéresser pour conserver ses salariés ou pour en attirer de nouveaux. Et c'est encore plus prégnant actuellement où de nombreux secteurs peinent à recruter.

La CCI Nice Côte d'Azur apporte donc son expertise aux entreprises et aux groupements d'entreprises pour élaborer leurs plans de mobilité employeur (PDME) individuels ou à l'échelle de zones d'activités, c'est-à-dire Plan de Mobilité Employeur Commun (PDMEC). Il s'agit de démarches visant à favoriser l'usage par les salariés des modes alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, vélo et vélo à assistance électrique, covoiturage) et les véhicules propres.

Concrètement, cela implique plusieurs étapes :

- Diagnostic sur l'accessibilité de l'entreprise et la mobilité des salariés ;
- Plan d'actions : propositions d'équipements, dispositifs, actions de communication, animations, formations... ;
- Suivi et évaluation du plan de mobilité via une plateforme datavisualisation sur Internet ;
- Fourniture de guides mobilité avec toutes les informations sur les réglementations, aides et dispositifs.

A noter que, depuis 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site ont l'obligation d'intégrer le sujet de la mobilité dans leurs Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : la CCI Nice Côte d'Azur les aide à les préparer en réalisant des diagnostics.

[J'améliore les déplacements de mes salariés - CCI Nice Côte d'Azur \(cote-azur.cci.fr\)](https://cote-azur.cci.fr)